

RAPPORT PUBLIC ANALYSES 2022 &

PERSPECTIVES 2023



INTRODUCTION & RÉSUMÉ DE NOTRE POSITION

L'ANACOFI était en 2022, au sens juridique, la première instance française de représentation des entreprises de courtage et de conseil en banque, finance ou assurance. En complément de ce cœur de métier historique, nous représentons également les intermédiaires en immobilier patrimonial et d'entreprise.

Afin de les représenter au mieux, selon les règles françaises, 4 associations ou syndicats dédiés ont été créés : ANACOFI COURTAGE, ANACOFI-CIF, devenues les plus importantes organisations nationales dans leurs domaines par le nombre d'entreprises et ANACOFI IMMO, 3^{ème} ou 4^{ème} syndicat d'agents immobiliers et ANACOFI-SYNDICAT créée fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI.

Au-delà de cette représentation « par habilitation légale », nous assumons la représentativité de « métiers » tels que vu et compris par le grand public, les professionnels et les clients. Les principaux d'entre eux, sont les Conseils en Gestion de Patrimoine et les Conseils en Finance et Développement d'Entreprise.

De loin la plus importante des organisations représentatives en Gestion de Patrimoine, l'ANACOFI est par ailleurs de taille comparable à la seule autre organisation active pour la défense des intérêts des professionnels de l'entreprise.

Nous totalisons à fin 2022 plus de 5.000 entreprises ou groupes cotisants, Nos membres employaient environ 30.000 personnes et en généraient un chiffre d'affaires cumulé de plus de 3 Milliards d'Euros.

L'ANACOFI occupe aujourd'hui la majorité des postes d'administrateurs tenus par des français dans des instances internationales représentant nos métiers et nombre de sièges dans des Commissions, Comités ou Conseils nationaux.

SOMMAIRE

Avant-propos.....	3
NOS SERVICES EN BREF.....	4
NOS MÉTIERS EN 2023.....	6
Nos statuts légaux, métiers et professions déclarées.....	7
Nos associations et syndicat	
<i>CONSEILS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INTERMÉDIATION FINANCIÈRE.....</i>	<i>8</i>
<i>COURTAGE.....</i>	<i>9</i>
<i>IMMOBILIER / HOGUET.....</i>	<i>11</i>
<i>SYNDICAT.....</i>	<i>13</i>
Nos sections	
<i>CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP & CGPI).....</i>	<i>14</i>
<i>CONSEIL EN FINANCE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES.....</i>	<i>17</i>
SERVICES ET MOYENS.....	19
Nos services.....	20
Anacofi services.....	22
Nos moyens.....	23
Nos membres section confédérale en 2022.....	31
Actions PHILANTROPIQUES	33

AVANT-PROPOS



L'année 2022 aura été marquée par un changement de taille, alors même que nous étions déjà considérés comme l'une des plus importantes associations de nos métiers en Europe, par l'agrément de l'ANACOFI Courtage par l'ACPR, mais également par diverses crises aux effets incontestables.

Enfin débarrassés du Covid, à la fin du premier trimestre 2022, au sortir du contrôle AMF, nous nous apprêtions à fêter notre agrément par l'ACPR et constatons déjà une croissance de 13% de nos membres depuis le 31 Décembre 2021.

Notre Assemblée Générale passée, l'équipe repartait en Tour de France. Cependant la Guerre en Ukraine et l'envolée de l'inflation allait perturber l'année.

Un peu plus tard, à peine l'encre de la réforme du courtage séchée, elle était contestée. Pour autant la montée en puissance de nos associations continuait pour nous amener en fin d'année à une croissance du nombre des membres de 66%.

L'arrivée de nouvelles entreprises dans une telle proportion a naturellement fait évoluer le profil de notre association et l'année économiquement particulière y a également concouru.

Beaucoup plus de petites entreprises que par le passé nous ayant rejoint, le chiffre d'affaires moyen a baissé. La part des SARL et EURL a également diminué au profit des travailleurs indépendants et agents commerciaux, pendant que les SA et SAS restaient stables.

L'un des constats les plus clairs que nous pouvons faire fin 2022 est que nous avons maintenant 2 types de populations bien distinctes : d'un côté des entreprises assez anciennes, structurées avec un chiffre d'affaires sensiblement supérieur à la moyenne et de l'autre, de petites unités, souvent rattachées à d'autres. Si les adhésions nouvelles ont été alimentées par tous les canaux historiques, c'est en réalité le déploiement des réseaux de nos membres historiques qui a le plus concouru à cette évolution. Jusqu'à maintenant nos membres pouvaient adhérer « par groupes » mais en déclarant simplement l'entité de tête. Avec l'annonce de la réforme du courtage, elles ont inscrit leurs mandataires et filiales.

Afin d'accompagner la réforme du courtage, notre croissance rapide et de préparer le grand rush prévu pour 2023, nous avons engagé en 2021 et 2022, près de 1 million d'euros dans de nouveaux outils et services, renforcé l'équipe salariée de plus de 20% et procédé à la fusion des anciennes ANACOFI IOBSP et Assurances, ce qui a donné naissance à l'ANACOFI Courtage. A partir de l'été, nous avons en outre commencé à chercher notre Délégué Général. En fin d'année nous avons donc pu annoncer l'arrivée à ce poste de Valéria FAURE-MUNTIAN.

Sur le plan politique et réglementaire, 2022 aura été marquée par la montée en puissance de l'ESG, des cryptos et des débats sur le crédit, la place des IOBSP ou encore sur la Retail Investment Strategy. Si les sujets ont été moins nombreux que certaines années, ceux traités ont été plus complexes qu'à l'habitude et ont mobilisé toutes les équipes dédiées. Il suffit cependant pour juger de l'étendu des travaux, de prendre connaissance de nos 116 positions 2022 pour s'en convaincre.

A la lecture de ce rapport vous découvrirez notre association et nos actions, mais avant tout qui sont nos membres et je l'espère, comprendrez un peu mieux l'année 2022 que nous avons passée.

NOS SERVICES

EN BREF

ACTIONS / REPRÉSENTATION

Représentation devant les autorités : parlementaires, Ministères, sièges dans différentes instances (Comité Consultatif du Secteur Financier, ORIAS, CPME, Paris Europlace, Finance Innovation, Comité Educifi, Label Relance, FECIF, Représentant d'intérêt déclaré et agréé au Sénat, à l'Assemblée Nationale, la Commission Européenne, le Parlement Européen, siège au CNTGI, membre de la commission CIF de l'AMF, inscrits au registre de représentation ACPR ; siège au CA de ANCIA, adhésion CPF, CIFA, IEIF, etc.);

Négociation d'accords et de contrats : (ex : contrat de place CGP ou CFE avec Crowdfundeurs), avec les OPCO ou les Fonds Professionnels de Formation.

Réponses aux consultations lancées par tout type d'entité : à titre d'exemple : Réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement, projet de loi de finance chaque année, Plan de relance, réformes des métiers, points spécifiques envisagés par les régulateurs, mais également le Conseil Constitutionnel dans le cadre du recours contre la Réforme du courtage. Par ailleurs, nous avons traité 4 consultations européennes, sans compter les réponses apportées aux autorités françaises.

SERVICES ASSOCIATIFS

Service adhérent : adhésion, fourniture, aide et négociation de RC/GF, adhésion automatique aux médiateurs, outils/services et logiciels négociés (centrale de référencement), traitement des questions diverses et aide administrative, lien avec l'ORIAS (résolution des problèmes).

Service formation : production de modules internes sur tous les modèles (e-learning, clases virtuelles, MOOC gratuits, visio/formations courtes gratuites, présentiel) ; sélection de formations externes ; marché de formations libres. Aide à la

prise en charge, négociation de prix ou création de groupes dédiés.

Evènements : 50 par an : Tour De France avec les Journées Partenaires, conférences, visioconférences/webinaires, Convention Annuelle, Université d'été, Débats, Conférences et Soutien d'évènements partenaires.

Commissions ou groupes de travail : Commission de formation, d'entreprises, techno et conseil en finance d'entreprise. Groupes de travail : juridique et contrôle, animateur de région.

Etudes et publications : E-News, émissions radios, émissions vidéo ou télévisées, communications sur réseaux sociaux, sites dédiés, Rapport public avec analyse métiers et statistiques ; rappel d'actions/offre, notes des services dont : note de positionnement, notes juridiques ou pratiques sur divers sujets ; alertes ; édition de vadémécums et fiches pratiques avec Franel Editions.

Service juridique / contrôle : production de livret réglementaire complet tous métiers, portail conformité gratuit, Kits de documents simplifiés et procédures internes pour l'entreprise ; notes juridiques spéciales (ex : gouvernance produit, MIF2, veille réglementaire courtage, note mandat IOBSP, Obligations en matière de commercialisation des FIA par les CIF) ; achat/vente portefeuilles clients ; production d'une News actu juridique hebdomadaire envoyée sur demande ; gestion pratique de la médiation ; aide juridique sur l'activité et sur la conformité ; tenue de permanence pour les questions diverses ; aide en cas de décès ; tenue de liste de sociétés de conformité, d'avocats et échange avec eux ; défense des membres (ex : action devant procureurs et AMF suite à la vague d'usurpations).

Divers : accès à l'ingénierie patrimoniale de la Fondation de France ; publicités sur tous médias (TV, Radio, Web, journaux papier dont Les Echos et le Figaro) ; partenariats avec 20 écoles et Universités (alternants/recrutements, relations et actions diverses et intégration dans les programmes de nos avis et demandes ou d'enseignants membres ANACOFI) ; correspondants/représentants locaux partout en France pouvant aider ; partenariats avec des organisations philanthropiques.

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS / INVESTISSEURS

La protection des consommateurs est l'un de nos objectifs déclaré depuis 2010.

Elle commence par l'analyse et la validation par une commission des dossiers entrants et des Conseils en Investissement Financier (CIF), le contrôle systématique découlant d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, plus impactant qu'un contrôle classique d'une association.

Le contrôle de la conformité à la réglementation a également été renforcée pour nos autres membres, ce que la réforme du Courtage, entérine définitivement.

L'information et le maillage de terrain par nos représentants locaux, ainsi que les services d'assistance à la mise en

conformité, que nous proposons, favorise également, à la protection des consommateurs.

Enfin, la formation continue de nos membres, que nous assurons et traçons, est également un élément central de notre action.

Par ailleurs, L'ANACOFI est fière d'avoir été la première organisation professionnelle à garantir à ses membres un accès à un médiateur de la consommation, quelle que soit la mission réalisée (dans le champ de ce que nous représentons bien entendu). Ces médiateurs, normalement obligatoires depuis 2016, sont l'une des clefs de voûte du nouveau système de protection des consommateurs et épargnants.

Après six ans de fonctionnement, nous sommes particulièrement satisfaits de n'avoir constaté que très peu de médiations concernant nos membres, alors même que nous représentons environ 5% du marché national : Au total nous aurions représenté quelques dizaines de dossiers instruits, pour des dizaines de milliers traités chaque année par ces médiateurs.

NOS MÉDIATEURS		
Pour les différents avec un client entreprise	Médiateur de l'ANACOFI	mediation@anacofi.asso.fr
Pour les Conseils en Investissements Financiers (CIF)	Médiateur de l'AMF	www.amf-france.org/fr/le-mediateur
Pour Intermédiaires en Assurances membres de l'ANACOFI Assurances	LMA – La Médiation de l'Assurance	www.mediation-assurance.org
Pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement membres de l'ANACOFI IOBSP	ANM Conso – Association Nationale des Médiateurs	www.anm-conso.com/jobsp
Pour les Intermédiaires en Immobilier ou autre actif Hoguet membres de l'ANACOFI IMMO	ANM Conso – Association Nationale des Médiateurs	www.anm-conso.com/immo

Par nos actions de communication, la mise en ligne ou la diffusion publique d'informations via nos newsletters et des articles dans la presse, nous contribuons à l'information du plus grand nombre.

Par notre collaboration avec les autorités, le monde politique, la police et la justice, nous participons activement à bâtir, dans l'intérêt de tous, le cadre réglementaire, jurisprudentiel et doctrinal de nos activités.

Par notre offre A. NOTATIONS et des pages publiques sur nos sites internet qui répercutent des alertes, des informations sur des incidents ou des questionnements relatifs aux offres qui nous interpellent, nous permettons à chacun de disposer d'éléments qui ont vocation à aider la prise de décision.

Le dernier outil notable à notre disposition est constitué des Commissions de Surveillance Marché, qui réunissent membres et experts afin de prendre position et produire des guides de bonnes pratiques dès lors qu'un type d'offre ou un marché semble présenter un risque élevé.

NOS MÉTIERS EN 2023

NOS STATUTS LÉGAUX, MÉTIERS ET PROFESSIONS DÉCLARÉES

Ceux que nous représentons

Le débat du « I »

LES ASSOCIATIONS ET SYNDICAT

Conseil en Investissement Financier

Courtage

Intermédiaire en immobilier / Loi Hoguet

Syndicat

LES SECTIONS

Conseil en Gestion de Patrimoine

Conseil en Finance & Développement d'Entreprises

NOS STATUTS LÉGAUX, MÉTIRS ET PROFESSIONS DÉCLARÉE

Ceux que nous représentons ...

Selon les « standards français », l'ANACOFI est considérée comme une « association inter disciplinaire » représentant les courtiers et conseils des sphères de la banque, finance et assurance mais aussi de l'immobilier. Selon les « standards européens », elle est plus simplement une association d'IFA donc de conseils et intermédiaires financiers toutes activités, étant entendu que la notion financière européenne intègre la banque et l'assurance vie au moins.

Dès le départ, nous nous sommes définis comme une association regroupant des entreprises relevant de la même sphère réglementaire et concernées par les mêmes problématiques.

Les évolutions du marché et des textes nous ont amené à préciser les statuts, titres ou métiers revendiqués éligibles.

Parmi les statuts que nous revendiquons représenter, on trouve essentiellement les Conseils en Investissements Financiers (CIF), les Courtiers en Assurance, les Intermédiaires en Opérations de Banques et Services de Paiement (IOBSP).

Les 4 métiers ou titres utilisés par la majorité de nos membres qui se distinguent maintenant dans nos rangs sont : les Conseils en Gestion de Patrimoine dont les « Indépendants » (CGP & CGPI), les Conseils en Finance et Développement d'Entreprises (CFE), les Conseils en Ingénierie Sociale, les Conseillers Financiers dits « purs ». Toutefois, nous ne pouvons oublier la dimension immobilière et juridique de nos professionnels, d'autant que beaucoup de CGP sont devenus d'importants intermédiaires de programmes neufs de défiscalisation ou non, mais aussi des acteurs agissant sur les marchés plus classiques.

Par ailleurs, la loi, à l'exception des professions du droit, reconnaît actuellement aux seuls CIF et experts comptables, le droit, s'ils respectent certaines contraintes, de pratiquer des actes de conseil juridique.

Les métiers revendiqués sont représentés dans des *sections* de l'ANACOFI.

Les Statuts par *associations* ou *syndicats* dédiés.

... Le débat sur le « I ».

Avec les travaux européens de ces dernières années, est apparue une définition de l'Indépendance, qui a des conséquences en cas de revendication.

Dans le même temps, les textes renforcent ce que signifient le Conseil et la valeur du contrat, ainsi que du signataire. Dans tous les cas, nous restons une association et des syndicats d'accueil des Indépendants, même si la majorité de nos membres abandonnent cette terminologie.

Nous représentons donc légalement les Courtiers/Conseils non liés, indépendants juridiquement ou pas.

En 2015, la décision de faire renaître le Conseil en Crédit Immobilier a été prise. Les conseils délivrés sont donc aujourd'hui juridiquement définis comme « indépendants », mais celui qui le délivre est, surtout en droit, un « courtier ».

Paradoxe des textes européens, si la revendication en finance, depuis 2018, implique obligatoirement et définitivement pour le conseiller une rémunération par honoraire, revendiquer une « prestation » indépendante en conseil en crédit immobilier permet simplement à un courtier, sur une mission précise, de percevoir des honoraires, sans interdire au même « conseiller/courtier » de réaliser ensuite une mission d'intermédiation rémunérée par des commissions.

CONSEILS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS ET INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Bilan 2022

Au sortir des années Covid avec leur lot d'immobilisme subi, l'ANACOFI CIF tire son épingle du jeu avec une progression constante de ses effectifs dans un écosystème confédéral de près de 5500 entreprises. La formation a suivi la tendance de progression du e-learning versus le présentiel, contraint par cette conjoncture complexe qui a raréfié les événements du Tour de France.

Il convient de noter le rôle des Contrôleurs soumis à des grilles de plus en plus étendues et détaillées pour une conformité de plus en plus exigeante, qui sillonnent la France à la rencontre des adhérents, pour les accompagner dans leur mise en conformité. Nous sommes la seule association CIF à les avoir intégrés, ce qui facilite leur action de proximité et les sollicitations des adhérents.

Avec la régulation d'autres statuts notamment le courtage, nos métiers continuent de converger vers des contraintes réglementaires communes, alors qu'il n'y a pas si longtemps, seul le CIF en était l'objet. Et si ces régulations et la conformité exigée ont eu et ont encore un rôle non négligeable dans sa philosophie, malgré des contraintes constantes et évolutives, il y a in fine peu d'incidents dans notre corporation sauf produits atypiques à surveiller ou comportements irrationnels de certains, souvent repérables.

D'ailleurs, nos autorités de tutelle, qui ont initié un Contrôle de l'ANACOFI CIF aux conclusions rendues à l'été 2023, devraient pouvoir tirer un enseignement de cette situation, car la co-régulation apparemment fondatrice de nos métiers partait d'une bienveillance et de la pleine coopération de ses acteurs. Si ce principe reste toujours la base de nos relations, certains de nos interlocuteurs ont cru pouvoir changer les règles sans concertation, voire nous demander leur application rétroactive, ce qui complique leur exécution, la rendant même parfois impossible. La dimension européenne a une responsabilité dans cette dégradation, qui comme dans d'autres domaines finit par surréglementer l'application des normes et des contraintes réglementaires.

Nous ne doutons pas que nous finirons par nous entendre sur une pratique saine et concertée de nos métiers, d'autant que d'autres nuages, qui remettent en question notre modèle et les commissions apparaissent régulièrement à l'horizon.

Ces difficultés ne démontrent qu'une fois de plus la nécessité et la légitimité de l'existence de l'ANACOFI CIF pour défendre les intérêts de nos adhérents tout en appliquant la réglementation pour la meilleure défense des consommateurs, que nous avons constamment à l'esprit.

MOT DU PRÉSIDENT

Elu Président de l'ANACOFI CIF en avril 2023, mon engagement au sein des Associations ANACOFI date de plusieurs années maintenant. Dès 2015 j'avais été élu administrateur ANACOFI et ANACOFI CIF, puis trésorier et enfin secrétaire général en 2020.

Conscient des responsabilités qui m'incombent, j'ai engagé dès ma prise de fonction les transformations nécessaires à la modernisation de nos procès.

La décision de l'AMF d'aller au-delà d'une lettre de suite nous avait déjà amené à nous questionner et à redynamiser nos équipes, une mutation que je compte poursuivre. Toutes les évolutions engagées auront un impact indéniablement positif sur le service rendu aux adhérents et la défense de leurs intérêts, le conseil d'administration et moi-même en sommes convaincus.

Je m'engage à être présent aux côtés de nos adhérents et de nos équipes afin de les épauler. C'est ensemble que nous construisons l'avenir solide de l'ANACOFI CIF.

Nebojsa SRECKOVIC
Président ANACOFI-CIF



COURTAGE ASSURANCE ET IOBSP



David CHARLET
Président ANACOFI-COURTAGE



L'année 2022 aura été marquée par l'agrément par l'ACPR et le déploiement des équipes, outils et process imaginés.

La bataille du crédit et l'inflation, ont du côté des IOBSP, relancé le combat pour la reconnaissance du mandat, mais également amené à des discussions sur le TAEG, le Taux d'Usure ou le rôle du HCSF. Ces débats ont dès le début de 2023, été plus prégnants.

En ce qui concerne l'assurance, la montée de certains risques et les débats sur la transparence ont marqué cette année. Mais le débat et les travaux considérables à travers toute l'Union Européenne sur la RIS ont très vite occupé le devant de la scène.

Il ne faut pas pour autant négliger les nombreux échanges autour de la formation et les prémices de difficultés techniques qui s'annonçaient du fait du nouveau système de l'ORIAS et des évolutions très rapides de tous les autres systèmes, que les agréments tardifs de l'ACPR avaient rendu impossible à éviter.

Mais au sortir de 2022, notre association semblait prête et avait réussi à traiter tous les sujets qu'elle avait eu à étudier.

Mieux, elle avait dépassé tous ses objectifs.

Avec une croissance de 91% de ses membres et plus de 4000 entreprises, elle a approché les 4500 imaginés initialement à fin 2024. Pour autant, cela nous a contraint à accélérer le plan de mise en place, les recrutements et les engagements de moyens, pendant que l'inflation venait frapper durement nos budgets, alors que nos cotisations et prix ne peuvent, dans le respect de nos statuts, être modifiés au mieux qu'avec un effet 12 mois après la prise de décision.

2022, pour satisfaisante qu'elle aura été, n'a donc pas été de tout repos et il aura fallu énormément de gestion et de prise de décisions pour obtenir le résultat constaté

A l'approche de 2023, toute l'équipe était parfaitement consciente qu'il en serait de même pour 2023.

Désormais ANACOFI Courtage assure le suivi et l'accompagnement de ses membres. Offre à ses membres un service de médiation de la consommation, vérifie les conditions d'accès et d'exercice de leur activité ainsi que le respect des exigences professionnelles et organisationnelles, offre un service d'accompagnement et d'observation de l'activité et des pratiques professionnelles, notamment par la collecte de données statistiques. Ces missions sont précisées par la Loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 et ses textes d'application.

Elle a pour objet : la représentation collective et la défense des droits et intérêts des Intermédiaires en Assurances (IAS) et Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (IOBSP), courtiers et leurs mandataires (ces-derniers étant regroupés dans une section dont les pouvoirs sont spécifiquement encadrés), à la condition qu'ils soient membres ou entités liées à un membre de l'ANACOFI.

Elle a également pour objet : de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'accompagnement, d'information, de réflexion et de formation professionnelle.

Elle peut encore servir de cadre de médiation entre professionnels et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel.

Elle mène, d'une façon générale toutes les actions dans l'intérêt de l'association et de ses membres.

MOT DU PRÉSIDENT

Analyse statistique 2022 :

Si la valeur des biens intermédiés par nos membres a fondu en 2022, toutes les

autres activités ont fonctionné, y compris le crédit, malgré un marché et une ambiance, tendus.

	2021	2022
Encours Assurance Vie	70 Mds	79 Mds
Valeur Immo Intermédié	22.4 Mds	14 Mds
Crédits Intermédiés	11 Mds	12 Mds
Encours Financiers	25 Mds	29 Mds

C'est très clairement l'assurance-vie qui a tiré les chiffres d'affaires. Il est notable que la croissance des encours des clients de nos membres, avec un marché dans lequel la collecte nette s'est établie à environ 9Mds€ et avec des marchés financiers baissiers, représente une prouesse et 100% de la collecte nette même s'il faut garder à l'esprit que nous parlons ici de croissance des encours.

Par statut Légal	Statut IOBSP ANACOFI			
	2018	2020	2021	2022
Courtier	62%	65%	61%	31%
Mandataire	38%	35%	39%	69%

Nos membres étaient historiquement des courtiers. Mais l'impossibilité du co-courtage et les freins à la conclusion d'accords avec certaines banques pour nombre de courtiers, avait comme chacun le sait, poussé une masse considérable de professionnels vers le statut de mandataire.

Nos membres CGP assuraient et assurent toujours un volant de courtiers important, qui s'explique par le fait que pour conseiller il faut disposer de ce statut et que les CGP ont moins besoin d'accords bancaires. Cependant l'arrivée en masse des mandataires de nos membres puis de nouveaux membres, ont inversé les proportions.

Par statut Légal	Statut Assurance ANACOFI			
	2018	2020	2021	2022
Courtier	87%	88%	85%	64%
Mandataire	13%	12%	15%	36%

Il est de ce fait notable de constater que ce n'est pas le cas du côté de l'assurance. Cela signifie clairement que le choix du statut de mandataire est lié à des interdictions et à des freins exogènes. Les mêmes membres ont amené les mêmes filiales ou structures de leurs réseaux. Or, nous constatons que plus souvent, ces structures sont également courtiers donc, juridiquement, pleinement conseil du client. Bien entendu, une autre partie de l'explication est le nombre des courtiers d'assurance, supérieur à celui des courtiers IOBSP. Dès lors plus de nouveaux membres courtiers IAS que IOBSP pouvaient nous rejoindre.

IMMOBILIER / HOGUET



SÉBASTIEN BUREAU
Président ANACOFI IMMO



Parmi les 2 510 entreprises ou groupes cotisant à l'ANACOFI, 1 192 entreprises sont adhérentes à l'ANACOFI IMMO. De l'analyse menée sur l'ensemble des membres ANACOFI qui réalisent des opérations immobilières, il ressort qu'ils agissent très majoritairement comme « agents immobiliers » (85%) et marginalement comme agents commerciaux (15%).

Nous attirons votre attention sur la nécessité – lorsque vous êtes membre ANACOFI et faites de l'immobilier – d'adhérer à l'ANACOFI IMMO afin de **renforcer la représentativité** des CGP en immobilier, **d'accéder de façon optimale aux services dédiés** et de bénéficier de l'accès (obligatoire) à un **Médiateur**.

L'ANACOFI-IMMO reste la seule association représentative de l'immobilier patrimonial et de l'immobilier d'entreprise. Et cette **autorisation à agir auprès des instances publiques** a été largement mise en œuvre, nous permettant d'échanger avec nos **régulateurs et législateurs** : réponses & positions à de nombreuses PPL, RDV ministériels, débats publics, défense des intérêts de la profession face à l'Autorité de la Concurrence, ... dans les seuls buts de sauvegarder le logement et de défendre les intérêts des parties prenantes (particuliers, intermédiaires et professionnels).

Ainsi – et dans la lignée de ce qui a été annoncé lors de notre AG d'Avril 2023 – l'ANACOFI-IMMO « considère que la politique de logement en France doit être en rupture avec les années précédentes et qu'elle militera dans la lignée de ces dernières années en faveur d'incitations fiscales sur le stock plutôt que sur le flux, et ce en prenant en compte des données environnementales, sociales, économiques devant s'inscrire dans la refonte d'une politique de réaménagement de nos territoires ».

Vous pouvez consulter nos **notes et réponses à consultations**¹ :

- Pistes de réflexion en réponse au travail mené par l'Autorité de la Concurrence
- Positions ANACOFI en faveur du logement/feuille de route gouvernementale du 26 avril 2023
- Redynamiser le marché de l'immobilier et promouvoir la construction de bâtiments neufs via l'immobilier financier:
- Note en réponse à la proposition de loi n° 346 visant à rétablir l'équilibre entre locations saisonnières et locations d'habitation
- Note en réponse à la proposition de loi n° 1176 visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue



Voir le dossier des
notes et réponses

¹ <https://www.anacofi.asso.fr/wp-content/uploads/2023/09/ANACOFI-IMMO-dossier-notes-et-reponses-consultations.pdf>

A RETENIR

- Stable
- Offre de services en adaptation constante
- Présence active dans les débats publics

En 2022

Neuf :

121 875 ventes

de logements neufs (-24,6% vs 2021) dont 89 699 ventes aux part. (-19,3 % vs 2021), avec

43% d'investissements

(47% en 2021)

376 200 logements **mis en chantier** (soit près de - 4% vs 2021); 482 200 permis accordés (+2,4% Vs 2021)

Ancien :

- **1 115 000 transactions dans l'ancien** (soit environ -5% vs 2021)

Ne nous voilons pas la face ! Annoncé depuis plusieurs mois, le secteur immobilier est en pleine crise.

En 2023

Neuf s1 :

46 448 réservations de logements neufs

(-30.8% vs S1 2022) dont 33 304 ventes aux part. (-37.4% vs S1 2022) avec seulement 35% aux investisseurs

Ancien :

Les notaires prévoient 950.000 ventes cette année (soit environ -14% vs 2022)

Comment notre profession peut-elle absorber les années difficiles pour l'immobilier ?

- Contributions de l'ANACOFI et ANACOFI IMMO au Conseil national de la refondation (CNR) logement

Ces positions défendues se sont accompagnées de la mise en œuvre d'une **offre de services adaptée** : évolution des sujets des modules de formation afin de vous permettre d'être en adéquation avec la réalité terrain, mise à disposition de documents type, réponses juridiques, ...



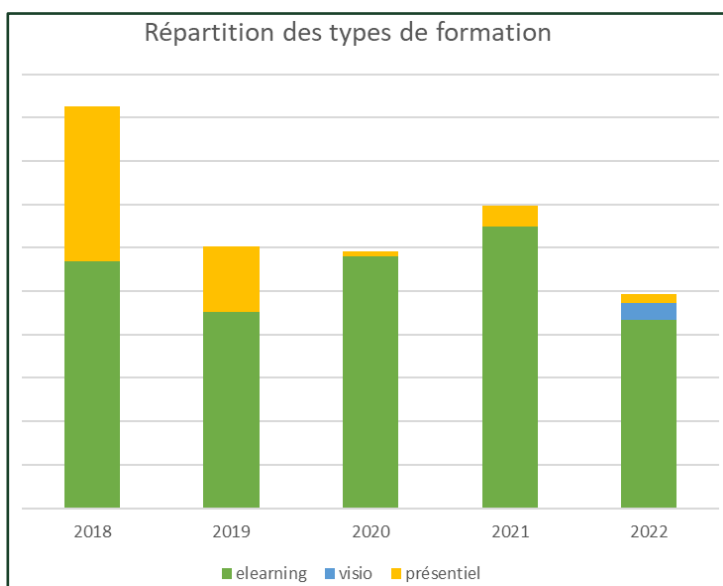
Voir Accès documents types

Alors que les membres IMMO représentent 48% des membres ANACOFI, environ 1/3 des questions adressées au service juridique sont immobilières. Si nous constatons que la mise à disposition de **documents type** mandats IMMO² est efficace et n'est plus un sujet de consultation, nous relevons que vous êtes encore nombreux à vous interroger sur vos statuts d'exercice et vos modalités d'organisation interne (délégation de carte, obligations, comment faire du conseil, apport d'affaires, imbrication avec le statut CIF pour certains montages immobiliers, ...).

Notre **Livret de l'Adhérent** s'améliore donc encore cette année (avec un « sommaire nouveauté » pour plus de lisibilité). Nous notons également que – probablement grâce à des communications dédiées dans nos « **flash info ANACOFI IMMO** ³ » - aucune question relative à la LCB FT en immobilier n'a été adressée cette année au service juridique. Vous disposez également d'une formation dédiée.



Voir flash info ANACOFI IMMO



Si le e-learning a toujours été le mode de formation privilégié par nos membres, l'épisode Covid a évidemment stoppé le présentiel ; mais nous ne vous voyons pas revenir en présentiel. Si cet état de fait pose des questions d'animation de zone et de proximité avec nos membres, il a nécessité une **adaptabilité des modes de formation proposés** : nous avons donc déployé une solution en Visio, et le e-learning pourra être assorti d'une cession de questions/ réponses.

2022, et 2023 encore plus, sont des années de transition où les marqueurs se modifient : vous l'avez compris, votre association vous accompagne dans cette mutation et nous mettons tout en œuvre pour être entendus dans la défense des intérêts en présence et pour vous apporter les solutions jugées utiles et à la main de votre association professionnelle.

C'est dans ce contexte complexe que l'ANACOFI-IMMO s'est réunie pour tracer sa feuille de route. Il a été décidé de constituer une équipe polymorphe et complémentaire afin de **répondre aux nombreux enjeux actuels et futurs du secteur global de l'immobilier**. Ainsi, chaque secteur est couvert par une ou plusieurs personnes qui travaillent spécifiquement sur ledit sujet et en devient le référent en interne mais aussi dans les relations extérieures.

C'est pour cette raison que nous avons constitué une équipe d'élus professionnels pour d'atteindre les objectifs :

- de résorption de la crise chronique du logement,
- de la prise en compte de la Loi Climat et Résilience,
- de proposer des supports d'investissements rentables et résilients
- tout en priorisant l'éducation financière au quotidien.

Les efforts de chacun des administrateurs élus et des conseillers permettront d'atteindre une meilleure reconnaissance de la profession, de ses acteurs et de leurs actions. Et comme il est toujours plus facile d'avancer à plusieurs, l'ANACOFI-IMMO sera encore plus active dans l'échange confraternel et interprofessionnel.

Le savoir-faire et la connaissance des conseillers en gestion de patrimoine, que l'ANACOFI-IMMO représente, sur le secteur de l'immobilier global et sous toutes ses formes est une réelle force de propositions pour les pouvoirs publics, collectivités, et acteurs publics tout en prenant toujours en compte la défense de l'intérêt des investisseurs.

² <https://livretanacofi.zendesk.com/hc/fr/categories/360001269312-ANNEXES-Mod%C3%A8les-documents->

³ <https://mailchi.mp/6848a406e7ed/flash-info-anacofi-immo-6>

SYNDICAT



Nous avons pu apporter à la **CPME** dont nous faisons partie, les voix des personnes morales et physiques de nos membres.

Ainsi nous sommes prêts pour nous appuyer sur l'aide que la **CPME** nous propose afin de pouvoir faire mieux entendre notre voix pour représenter notre profession auprès des organisations syndicales, patronales et du ministère du travail.

La première négociation prévue, s'il devait s'agir que d'une négociation partielle est celle concernant la convention collective nationale du **courtage d'assurances et/ou de réassurances - IDCC : 2247 (brochure JO n°3110)**, qui est associée aux codes **NAF 6612Z et 6520Z**. Cette négociation a été reportée à cause de la pandémie.

A défaut d'une convention unique, l'**ANACOFI SYNDICAT** serait dans ce cas normalement amenée ensuite à travailler sur une convention collective globale regroupant plusieurs de nos statuts (CIF et IOBSP) ou sur le cas particulier de chaque. Les travailleurs indépendants sont aussi impactés par la convention collective. Lors de la future négociation collective, ils seront supposés être représentés par les syndicats dits représentatifs. Le dialogue social conditionne la prise en charge de la formation professionnelle et les priorités de celle-ci pour la branche professionnelle. Ainsi si nous devenons représentatifs, nos membres auront sereinement voix au chapitre.

Nous n'avons pas pu appeler dans les temps le renouvellement des cotisations pour nos membres de SYNDICAT en 2021, à cause de la mise en place du CRM. Raison pour laquelle nous n'avons pas pu atteindre le budget 2021. Nous avons donc fait l'impasse sur 2021 mais le système fonctionne maintenant, nous permettant d'anticiper un budget 2022 au niveau de celui imaginé pour l'année précédente.

Nous allons proposer de maintenir la **cotisation annuelle à 50 €**.

Cette minime somme nous paraît suffisante car le SYNDICAT ne verse qu'une adhésion à l'ANACOFI proportionnelle au chiffre d'affaires N-1, mais peut bénéficier de tous ses services forfaitairement.

Le budget envisagé devrait permettre de constituer une réserve, en vue de nos actions à venir mais également de pouvoir prendre en charge les frais futurs d'AG, de communication avec nos membres, d'honoraires juridiques et divers.

MOT DU PRESIDENT

L'ANACOFI SYNDICAT a été créé fin 2020 pour tenir le rôle de représentativité sociale (conventions collectives) du groupe ANACOFI : ceci tout d'abord pour répondre à l'annonce du projet gouvernemental de regrouper au sein d'une même branche professionnelle l'ensemble des courtiers et conseils en banque, finance et assurance (pour nous, nos CIF et courtiers IAS et IOBSP). Mais également pour réfléchir à notre représentativité à court terme dans le cadre de la convention du courtage.

L'ANACOFI IMMO, non concernée par le projet de convention commune n'est pas partie prenante de ANACOFI SYNDICAT, même si la réflexion devra se poursuivre dans le futur.

Guy COHEN
Président ANACOFI- SYNDICAT



CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE (CGP & CGPI)



Une définition simple

Le Conseil en gestion de Patrimoine est le fait de fournir des informations et des avis (selon l'avis 2009 du CESER) sur l'ensemble des actifs, passifs, droits et obligations quantifiables en monnaie, d'une personne.

L'intitulé même de ce métier n'implique pas la « Gestion », sans pour autant l'interdire, même si dans certains domaines, il faut alors disposer d'agréments spécifiques, plutôt rares chez les CGP.

A la suite des travaux de Louis Giscard d'Estaing et des équipes de Christine Lagarde en 2012, une définition par les statuts a été stabilisée entre les 4 associations représentatives :

Il faut au minimum disposer de 3 statuts parmi 4 :

- Conseil en Investissement Financier (CIF) ;
- Courtier en Assurances (IAS) ;
- Courtier en Opérations de Banque et Services de paiement (IOBSP) ;
- Intermédiaire loi Hoguet porteur de carte de Transaction (Foncier/Immobilier, parts sociales et fonds de commerce).

En complément, il est apparu recommandé, voir nécessaire de disposer de la compétence juridique appropriée, ce qui implique de disposer d'un diplôme équivalent à un 1^{er} cycle de droit.

Les 4 associations sont a priori d'accord pour dire que le statut de Conseil en Investissement Financier est obligatoire, ne serait-ce que parce qu'il permet seul le conseil sur titres financiers et assimilés, mais également sur biens divers et en immobilier (mais pas l'intermédiation), toutes choses nécessaires pour pouvoir parler de l'ensemble du patrimoine.

Par ailleurs, tant que la définition légale du CGP ne sera pas clarifiée, la compétence juridique appropriée seule permet de délivrer les conseils juridiques en complément d'une mission, n'est possible que pour les CIF.

Mais qui est le CGP ?

Le CGP, du fait de la loi française, est une entreprise, car les statuts sont essentiellement délivrés aux entreprises et non aux particuliers.

Pour autant, la réglementation française prévoit que l'entreprise n'obtient ses statuts que si ses dirigeants pouvaient obtenir ces statuts en tant que travailleurs indépendants.

Toutefois, cela signifie qu'un modèle dans lesquels chaque conseiller détient la capacité d'obtenir tous les statuts et un modèle où l'ensemble des parties prenantes s'organise pour permettre au collectif de produire le service, se côtoient.

Mais qui sont les Courtiers IAS et IOBSP ?

Les courtiers sont les professionnels qui travaillent avec un mandat du client, c'est-à-dire pour le compte du client et non pour le compte d'une compagnie ou d'une banque.

L'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP) est l'activité qui consiste à présenter, proposer ou aider à la conclusion des opérations de banque ou des services de paiement ou à effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation.

Est IOBSP toute personne qui exerce, à titre habituel, contre une rémunération ou toute autre forme d'avantage économique, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, sans se porter du croire ou qui fournit un service de conseil en crédit immobilier. Ce service est une activité distincte de l'octroi de crédit et de l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement.

L'intermédiation en assurances (IAS) est l'activité qui consiste à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, proposer ou aider à conclure ces contrats ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution, notamment en cas de sinistre.

Est IAS toute personne qui, contre rémunération, exerce une activité d'intermédiation en assurance ou en réassurance.

Les courtiers et les mandataires IAS et IOBSP doivent adhérer à une association professionnelle agréée par l'ACPR.

REMARQUE :

La notion de « particulier » conseillé induit l'exclusion de l'entreprise, ce qui pose débat.

Il est en effet unimaginable qu'un CGP conseillant un chef d'entreprise, ne puisse l'accompagner, au moins partiellement, dans la réflexion liée à son entreprise. Il doit, à minima, pouvoir intervenir sur l'interaction entre son patrimoine privé et professionnel. Notre avis est donc que le CGP ne peut pas être défini exclusivement comme un conseil du particulier, même si c'est par et pour le particulier qu'il agit, à la différence du Conseil en Finance et Développement d'Entreprise.

L'action et la place de l'ANACOFI dans l'univers du Conseil en gestion de Patrimoine

Le monde de la Gestion de Patrimoine est très structuré.

Universités, Grandes Ecoles, centres de formation, associations de représentation, des diplômés, des certifiés ou encore Think Tanks, clubs, presse métier ou services dédiés chez les partenaires, constituent un écosystème dense et organisé.

4 organisations de représentation sont identifiées :

- ANACOFI, association pluridisciplinaire car elle représente les CGP et les CFE ;
- CNCEF, association pluridisciplinaire, pour les mêmes raisons et la plus ancienne association ;
- CNCGP, descendante des premières associations ne regroupant que des CGP ;
- Cie CGP-CIF, la plus petite des associations, qui ne représente que des CGPI (au sens historique et non légal de 2018)

En plus de ces associations « représentatives », on note généralement l'existence de :

- ANCDGP : association de représentation des diplômés à Bac+5 en Gestion de Patrimoine ;
- CGPC : association des certifiés en Gestion de Patrimoine selon la norme FPSB ;
- EFPA France : association des certifiés selon la norme EFPA.

L'ANCDGP et EFPA France sont, par ailleurs, membres de la section confédérale de l'ANACOFI.

ANACOFI a collaboré avec AFNOR afin de mettre en place la norme ISO 22.222 dite **norme CGPI**. En 2015, AFNOR a été contrainte de faire évoluer son offre car l'ISO 22.222 ne concerne que des personnes physiques. AFNOR propose donc aujourd'hui une certification CGP pour l'entreprise, couplée à une norme ISO classique.

L'offre et l'action de l'ANACOFI

Elle est aujourd'hui considérable et se comprend en partie au travers de ce rapport.

Nos adhérents sont représentés par une section dédiée de l'ANACOFI, présidée par notre **Président confédéral, David CHARLET**.

L'ANACOFI fournit pour leur bon fonctionnement :

- Documentation réglementaire
- Des documents types
- Des services d'accompagnement nombreux
- L'assurances professionnelles (plusieurs possibles)
- Site internet ;
- Les actions de terrain lors du tour de France depuis bientôt 20 ans
- La représentation claire et indiscutable devant les autorités
- Le rapport public
- Les actions média
- Des formations nombreuses
- Des partenariats dans tous les domaines que peut aborder une organisation professionnelle
- La défense de leurs intérêts si nécessaire vis-à-vis des fournisseurs
- Un système d'évaluation de certains fournisseurs
- Des alertes ou interrogations sur certains montages
- Des études et depuis 2016 l'édition de Vadémécums



Le Marché de la Gestion de Patrimoine

L'absence de données provenant des fournisseurs ne permet pas une analyse exhaustive de la place des CGP dans l'économie. Pour autant, diverses études existent aujourd'hui.

En plus de l'historique étude Aprédia (qui porte sur les seuls CGP ayant répondu mais reste une référence pour les tendances), on peut citer des études sur des segments de Deloitte, Harvest et depuis 2015, de l'Autorité des Marchés Financiers.

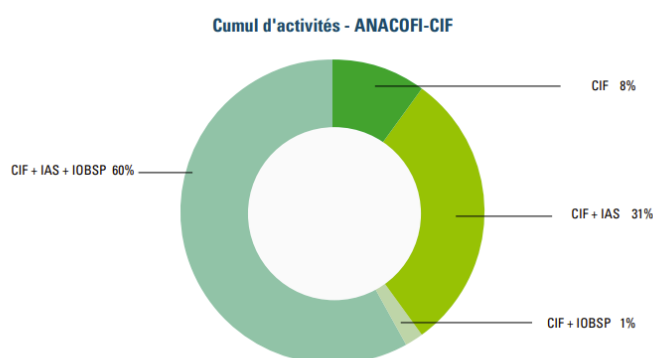
A ces études s'ajoutent des enquêtes parfois très complètes de la presse économique ou spécialisée.

Enfin, les rapports des organisations professionnelles avec lesquels les CGP interagissent peuvent, malgré tout, apporter quelques éléments de réflexion et celui de l'ORIAS, registre national des professions que la définition des associations impose, est d'une grande richesse.

En analysant l'ensemble de ces éléments il apparaît clair que l'immense majorité des entreprises disposant de plusieurs agréments, parmi ceux de courtiers/conseils en banque, finance ou assurance-vie, revendiquent, sinon être des CGP, du moins réaliser des actes de Conseil en Gestion de Patrimoine, comme le démontre bien l'étude annuelle de l'AMF sur les CIF.

Dans ces conditions, nous pouvons estimer que ces derniers représentent au moins 50% du volume réalisé par des courtiers dans les domaines précités et environ 10% des intermédiations immobilières.

Combien y a-t-il d'entreprises de Gestion de Patrimoine



Environ **2.600** entreprises et cabinets membres de l'ANACOFI se déclarent CGP, ce qui représenterait autour de 40% **des entreprises CGP**.

Source : Rapport Annuel ORIAS 2022

CONSEIL EN FINANCE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES



Dans cette nouvelle section nous retrouvons :

- Les professionnels en financement d'entreprises du haut et bas de bilan
- Les professionnels de la transmission, cession et fusion d'entreprises
- Les professionnels de l'accompagnement global en développement d'entreprises
- Les professionnels de levé de fonds
- Les conseils en optimisation de la trésorerie d'entreprise
- Les conseils en placement des fonds des entreprises ou en structuration de fonds qui leurs seraient dédiés
- Les Conseils exclusivement actifs en Ingénierie Sociale

Fin 2017, la décision de l'AMF sur les « Haut de Bilan » a eu pour conséquence la séparation en deux catégories : CIF et non CIF.

Il ne s'agit pas vraiment d'une sortie du statut de CIF, mais d'une précision quant aux prestations couvertes par le statut de CIF et de celles qui ne le sont pas.

Même si nous ne sommes pas pleinement en accord avec certaines analyses juridiques de l'AMF, elles s'imposent à nous.

Cependant, l'ANACOFI préexistait au statut CIF et accueillait déjà dans sa Section dédiée les acteurs relevant de ces métiers.

Nous avons donc réorganisé et repensé son fonctionnement et son offre, afin qu'elle représente au mieux ces membres.

MOT DU PRÉSIDENT

La section métier Conseil en Finance et développement d'entreprises est présidée par Jean-Louis PICOLLO.

Forte de ses 260 adhérents qui représentent près de 500 conseillers présents sur le terrain, en France et les DOM TOM, notre section est devenue un acteur incontournable de la Finance d'Entreprise en France.

Auparavant, elle se dénommait « section Haut de Bilan / Fusion-Acquisition ». Les travaux réalisés par l'AMF et nous-mêmes ont mis en évidence l'inadéquation de cette dénomination.

D'une part, presque 50% des membres de cette section, réalisaient également des prestations CGP ; d'autre part, les conseillers du « Haut de Bilan » travaillaient aussi sur le Bas de Bilan. Enfin, d'autres métiers touchant à l'entreprise, dans nos rangs, n'étaient pas représentés dans cette Section.

JEAN-LOUIS PICOLLO

Conseil en finance
et développement d'entreprise



L'ANACOFI est régulièrement associée aux travaux des pouvoirs publics concernant l'évolution de l'économie française et des entreprises.

En 2016 nous avons été impliqués dans les travaux sur la transmission d'entreprise.

En 2017 et 2018 nous avons été associés aux travaux sur la loi PACTE, tant à l'Assemblée Nationale qu'à Bercy, et force est de constater que bon nombre de nos demandes ont été entendues.

Nous avons également œuvré dans la cadre de la CPME, pour le soutien aux PME et soutenu des **travaux externes sur le Crowdfunding et les nouveaux modes de financement** (rapport Cambridge et rapport Crowdfunding Immo) et nous avons enfin mis à jour et diffusé notre « Position Entreprise » qui faisait suite aux **20 Propositions pour les PME de l'ANACOFI**.

Ces dernières années ont été riches en documents, propositions, travaux et communications.

Sans être exhaustif, citons quelques exemples :

- L'ANACOFI a été partie prenante aux travaux sur l'affacturage inversé (devenu Paiement Fournisseur avancé)
- Nous sommes sponsor du Sommet des Entreprises en Difficultés
- Nos travaux sur l'orientation de l'épargne vers les PME
- Les travaux et réflexions sur la relance de l'économie post covid et la place de nos métiers, dont le point d'orgue a eu lieu lors de l'Université d'été du 2 septembre
- Nos interventions dans la presse spécialisée (Fusion & Acquisition, Fusacq)
- Notre communication sur les PGE
- Le MOOC « pourquoi évaluer régulièrement son entreprise »
- La formation sur la valorisation des entreprises
- Les 116 propositions de l'ANACOFI. Il s'agit d'un travail de synthèse et de mise en forme des positions qui découlent de travaux de commissions, des conseils d'administration, des réponses aux consultations ou des études réalisées

En complément de la section FINANCE D'ENTREPRISE, l'ANACOFI a créé une Commission FINANCE d'ENTREPRISE.

Mise en place en 2022, composée d'une dizaine de spécialistes, elle se réunit tous les 4 mois.

Elle a pour objectifs d'apporter de l'information, des bonnes pratiques et de la visibilité sur nos métiers à la fois aux adhérents CFE et aussi au Conseil d'Administration.

Pour bonifier ses réflexions elle invite régulièrement des personnalités de l'écosystème qui viennent apporter leur vision sur l'actualité et leur spécialité.

Ingénieurs sociaux et conseillers financiers purs

Aujourd'hui rassemblés dans la Section Conseils en Finance et Développement d'Entreprises, ils sont clairement identifiés depuis plus de 10 ans et la croissance de leur activité ne se dément pas.

Cependant, il nous est apparu que plus de 200 d'entre eux sont aussi et avant tout des CGP et que les autres, exclusivement dédiés à cette activité, devaient plutôt être rattachés à la Section CFE.

A noter que les chiffres d'affaires de ces professions sont toujours, en moyenne, sensiblement plus élevés que la moyenne générale.

Avec le développement de la section Finance d'Entreprise, l'ANACOFI est la seule association qui peut conseiller le chef d'entreprise dans la totalité de ses besoins financiers, assurantiels, patrimoniaux et immobilier professionnel et personnel.

SERVICES ET MOYENS

NOS SERVICES

Services associatifs internes

Services externalisés

Études & productions de commissions

ANACOFI SERVICES

Offres formations

Centrale de référencement

Agence « d'évaluation »

Mise à disposition d'espace

NOS MOYENS

Moyens humains 2023

Locaux

Site internet et relais médias

Budget

Régions

NOS SERVICES

Services associatifs internes

Services syndicaux et associatifs : tous les services de gestion administrative et d'information des professionnels membres ou souhaitant le devenir mais aussi d'information du public sont gérés par 7 salariés.

Service juridique : fort de 4 juristes salariés et d'un abonnement à une solution externe, le service juridique travaille sur trois axes en collaboration, quand nécessaire, avec la Commission Juridique qui existe en 2 versions (interne et ouverte à des experts extérieurs y compris d'autres associations professionnelles). Ses productions les plus visibles sont le « Livret de l'Adhérent » (réglementaire) et le portail digital compliance.

Service des consultants : nos 13 contrôleurs salariés (et un assistant du service), en collaboration avec le service juridique et des membres du Conseil d'Administration, forment une structure d'assistance à la mise en conformité des entreprises et des documents de nos membres et vérifient leur aptitude à exercer.

Formation : 4 structures de formation internes, 4 salariés, une douzaine de formateurs et une commission dédiée permettent la mise en place de formations internes demandées par nos membres en Assemblée Générale ou par le Conseil d'Administration. Elles sont proposées en ligne et dispensées en présentiel dans les 9 régions de l'ANACOFI (plus DOM). Des centaines de formations externes sont également identifiées et présentées à nos membres via notre portail de formation. Enfin, plusieurs partenariats spécifiques sont signés avec des établissements de formation ou d'enseignement. En 2018 la Commission Ecoles et Universités a été créée et peut ainsi aider à réfléchir ou compléter notre offre.

Information régulière : par son site, sa MAIL News trimestrielle et ses Hors-Séries, l'ANACOFI assure l'information régulière de ses membres, émissions vidéos, radios et podcast. Des notes thématiques ou juridiques sont également périodiquement produites et diffusées. Un tour de France, hors crise de type Covid, permettent une animation terrain de notre association. Ces tours de France passent chaque année dans au moins 25 à 30 villes et représentent jusqu'à 200 dates en province, chaque année et 50 à 100 en Ile de France. Notre Convention Annuelle, les salons auxquels nous participons, notre Grand Débat de fin d'année, notre Université d'été et quelques événements particuliers comme nos LCE-Les Conférences de l'Entreprise sont également des moments de communication. Enfin, notre service de presse et nos interventions sur différents médias permettent de diffuser largement l'information.

Médiation : le Conseil d'Administration est l'organe normal et historique de la médiation entre membres mais aussi, entre membres et clients ou fournisseurs. Depuis 2012, un médiateur, rapporteur auprès du Conseil a été nommé. Pour le saisir mediation@anacofi.asso.fr.

La réforme de la médiation entrée en vigueur le premier janvier 2016 nous a amené à conserver notre système initial de médiation pour les relations B to B et à mettre en place des médiateurs de la consommation « légaux » par activité exercée par nos membres, pour les incidents entre nos membres et des clients « personnes physiques » (cf. partie « protection des consommateurs/investisseurs »).

Centrale de référencement : Nos membres peuvent retrouver sur notre site internet les coordonnées des marques proposant des logiciels, documentations, ou autres services utiles, pour lesquels des conditions particulières ont été négociées.

Mutation des cabinets : notre responsable juridique tient à jour la liste déclarée des membres souhaitant céder tout ou partie de leur clientèle ou entreprise et la liste des acheteurs potentiels.

Services externalisés

Formation : Une offre complémentaire de formations externes a été bâtie. La totalité de l'offre est regroupée dans notre catalogue (mis à jour 1 fois par an) disponible sur notre site ou sur le portail de formation www.formation-anacofi.com²⁹

Liste d'avocats et sociétés de compliance : nos juristes tiennent à jour une liste de professionnels du droit, et de sociétés d'aide au respect des obligations « métiers » capables d'assister nos membres.

Assurances : plusieurs contrats ont été négociés pour nos membres allant de l'assurance responsabilité civile professionnelle à celle des locaux ou encore à l'assistance juridique.

Location de salles : Nos membres peuvent louer pour une action de formation ou une réunion, des salles à Paris, dans nos locaux. www.anacofiservices.fr/nos-offres/locations-de-salles³⁰

Evaluation des offreurs : par notre société commerciale, nous avons développé un service d'évaluation des offreurs de produits et services divers. Il s'agit de pouvoir évaluer les marques qui proposent à nos membres soit des solutions à l'attention de leurs clients, soit des outils dont ils peuvent avoir eux-mêmes, un usage professionnel.

Études & production des commissions

A côté des commissions de pilotages des sections « Conseil en Gestion de Patrimoine » et « Conseil en Finance et Développement d'Entreprises », dont le rôle est essentiellement la gestion au quotidien de ces sections et qui sont très imbriquées dans le Conseil d'Administration Confédéral, nous avons 2 sortes de commissions :

- Les Commissions régulières ;
- Les Commissions temporaires.

Les premières produisent des analyses et en valident, ou servent à tenir informés et à faire échanger, tous ceux qui agissent dans un univers général, en agissant sur un aspect spécifique de cet univers.

On peut ici citer par exemple, les commissions : formation, entreprises et numérique, Juridique ou affaires publiques.

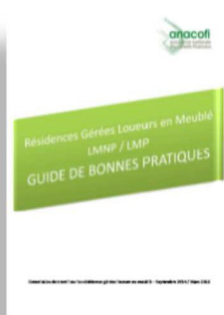
La **Commission formation** permet de piloter les 4 centres de formation dont nous sommes dotés, de définir et produire les modules nécessaires à nos membres, de valider ou d'identifier les formations externes qui apparaîtront sur notre portail de formation.

La **commission entreprise et technologie** permet à la fois de réfléchir aux aspects techniques des prestations que proposent nos membres en matière de conseil touchant aux Dirigeants et aux Entreprises, mais également au positionnement politique et juridique de l'ANACOFI en ce qui concerne les évolutions de réglementation nécessaires. Cette commission a également pour mission d'analyser l'évolution des entreprises membres. Enfin, depuis 2016, une sous-commission technologie a été créée, qui étudie les évolutions technologiques qui concernent nos membres et leur intégration.

La **commission juridique** se réunit peu, du fait de la création d'un réel service juridique, mais représente l'ensemble des équipes salariées et des élus qui interagissent avec eux au quotidien, auxquels s'ajoutent des personnalités extérieures qui sont, elles aussi, des interlocuteurs réguliers de l'équipe juridique. Elle sert à échanger et au besoin à produire des avis, qui seront ou non validés et externalisés en cas d'accord du Conseil d'Administration.

La **commission affaire publique** regroupe toutes les parties prenantes de notre communication et de notre action politique ou de relai d'opinion.

La **commission Ecoles et Universités** à laquelle peuvent être adjoint les centres de formation continue partenaires nous permet de mieux réfléchir notre offre et de disposer de personnalités ou structures académiques pouvant collaborer sur tous travaux.



Les secondes sont dédiées à la production d'une étude ou à la Surveillance d'un Marché : Il en avait découlé en 2014 le premier Guide de Bonnes Pratiques relatif au « Girardin Industriel ».

En 2016, ce sont des travaux et analyses sur le marché de la « location meublée, gérée par un tiers » qui ont été rendus publics et suivis d'un Guide de Bonnes Pratiques.

Ce Guide a été reconnu comme une référence par nombre d'associations d'investisseurs et de consommateurs.

En 2017 une commission a produit une étude sur la notation et l'évaluation. Celle-ci a fait l'objet d'une mise à jour en 2021.

En 2018, une autre a produit la première version de ce qui est aujourd'hui notre observatoire des outils numériques et technologies de nos métiers.

A nos commissions et productions internes, s'ajoutent des collaborations ou soutiens que nous apportons à des travaux d'entités ou acteurs du marché.

Entre 2019 et 2022, nous avons apporté notre concours à une vingtaine d'études ou de travaux notables, de nature et d'ambitions variables.

Parmi ces actions, certaines sont particulièrement remarquables.

Au niveau international, c'est essentiellement dans le cadre ou pour le compte de la FECIF (notre fédération européenne -Cf. chapitre dédié²⁹) que nous avons œuvré.

L'étude de l'Université de Cambridge sur les modes alternatifs ou nouveaux de financement de l'économie et des entreprises en Europe représente une exception. Nous sommes correspondants et partenaire pour la France.

Nous sommes également l'une des organisations professionnelles parrainant l'étude annuelle sur le Crowdfunding Immobilier et la finance alternative de l'immobilier en France.

Par ailleurs, nous avons concouru à la production d'une grande étude KPMG sur les modèles économiques de nos métiers en Finance, suivie d'un rapport ANCIA sur le même sujet côté assurance.

Enfin, nous sommes la seule organisation de courtiers/conseils, associée au **projet national d'éducation financière** et budgétaire de la population et de ce fait, partenaires et partie prenante du site **Mesquestionsdargent.fr**, lancé par la Banque de France dans le cadre de ce grand projet national.

ANACOFI SERVICES

Notre SASU est une société commerciale, propriété de l'Anacofi, permettant de gérer tous les évènements ou services pouvant relever d'une activité commerciale, au service de nos membres.

Offre de formations

En complément de l'offre de formation des Associations à but non lucratif ANACOFI, concentrées sur des thèmes spécifiquement liés au métier que chacune représente ou directement connexes (réservée aux membres), complétée par l'offre diplômante validée par l'ANACOFI, les formations proposées par notre SASU se veulent plus ouvertes. Cette structure nous permet également marginalement de proposer à des non membres les formations du catalogue des associations, en assumant alors de payer toutes les charges et tous les impôts liés à une activité commerciale.

Centrale de référencement

Référencement outils métier : la Centrale de Référencement est exclusivement dédiée à la présentation d'outils (presse, formation, logiciels...) à l'usage de nos membres à l'exclusion expresse des produits ou solutions de placements et d'investissements. Ces outils métiers sont référencés avec certains avantages ou prix négociés et mis à la disposition de nos adhérents.

Plus de renseignements sur notre site (www.anacofi.asso.fr) dans votre espace si vous êtes adhérent ou en envoyant un mail à c.olio@anacofi.asso.fr

Agence « d'évaluation »



Parmi les solutions proposées par nos membres, certaines ne sont réglementées par aucune autorité de contrôle ou sont mal connues. Face à cette situation, les obligations (le devoir de vigilance et de contrôle) imposées peuvent être difficiles à respecter.

L'ANACOFI a donc décidé de créer une structure d'évaluation des fournisseurs de produits et services de tous ordres que nos professionnels pourraient utiliser ou proposer à leurs clients. Cet organisme unique en son genre, a pour mission d'apprécier et d'évaluer des marques exclusivement sur le fondement de critères objectifs.

Mise à disposition d'espaces : salle de formation

Location d'espaces dédiés et appropriés à la formation, à l'organisation de séminaires, de conférences...

Pour tous renseignements rdv sur le site : www.anacofiservices.com

NOS MOYENS

L'ANACOFI disposait en 2022 d'un budget annuel d'environ 4 millions d'euros, de 35 salariés stables plus 1 à 2 en renfort périodiquement et de plus de 75 administrateurs, conseillers ou animateurs régionaux. Elle utilisait les services d'entreprises externes sous-traitantes dans des domaines comme, entre autres, l'informatique, la communication, les relations publiques ou le recrutement.

Moyens humains 2023

PERSONNELS SALARIÉS INTERNES			
Valéria FAURE-MUNTIAN – Déléguée Générale			
Service relations adhérents			
Doriane CRETEL	Responsable Relation Adhérents et Permanence	Emilie HEITZ	Relation Adhérents et permanence
Wassa KANOUTE	Assistante Service Relations Adhérents	Yovane POONMANY	Assistante Service Relations Adhérents
Beatriz POPESCU	Assistante Service Relations Adhérents		
Service formations			
Julie BRUN-ROPERT	Responsable Formations	Maud GUILLERMIN	Assistante Service Formation
Sandrina GOPALAKRISNA	Assistante Service Formation	Jenifer DETHELOT	Assistante Service Formation
Service contrôles			
Ophélie BEAUVOIS	Contrôleur Général	Joa DHOSSOU	Contrôleur
Julie KLEIN	Contrôleur	Stéphane LION	Contrôleur
Benjamin DEDIEU	Contrôleur	Pierre- Evans ASSOHOON	Contrôleur
Johann ACCOLAS	Contrôleur	Inès AIOUO	Contrôleur
Céline BERGERON	Contrôleur	Sarra HAFIANE	Contrôleur
Mireille TCHENJIO	Contrôleur	Glaive TONDA	Contrôleur
Corentin MUEL	Assistant Service Contrôle	Axelle DJIMASSE	Contrôleur
Service juridique			
Déborah PEROU	Responsable Juridique	Audray NJITCHAOUA	Juriste
Emilio PEREZ	Juriste	Jean Armand BIYOGO	Juriste
Service Partenariats / Evènements			
Carine LIONNET	Chargée de partenariats et évènements	Cécile OLIO	Chargée de communication et évènements
Service administratif & comptable			
Sonia LAVIGNE	Assistante administrative & Comptable	Juliad MOUANGA	Assistante administrative & Comptable
Yasmine LOPES	Assistante administrative & Comptable	Chrystèle AGUILAR	Service Administratif et Comptable
Service vérification			
Oswald GOMEZ	Vérificateur	Saad BAKI	Vérificateur
Autres			
Marie LALANDE	Secrétariat Présidence	Emmanuel LABROUSSE	Chargé de Projets
Audrey CABRERO	Chargée de Marketing	Pierre CASSAGNES	Chargé de Projet A. NOTATION

ADMINISTRATEURS CONFÉDÉRAUX – ANACOFI Proprement dite			
Bureau			
David CHARLET <i>(Président)</i>	CC&A Finance Patrimoine Formation	Guy COHEN <i>(Vice-Président ANACOFI)</i>	Ingénierie Sociale Consultants
Nelson CASTANEDA <i>(Secrétaire)</i>	9 PATRIMOINE	David GANDAR <i>(Trésorier)</i>	GT PATRIMOINE / Est
Administrateurs			
Nebojsa SRECKOVIC <i>(Président ANACOFI CIF)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine	Jean-Louis PICOLLO <i>(Président Section CFE)</i>	Resolvys / Sud Est
Michel FLEURIET	CMC Courtage (Sud Est)	Bruno NARCHAL	Groupe Crystal / IDF / Sud
Georges NEMES	Patrimofi (IDF + Sud-Ouest)	Hervé MOREAU	9 PATRIMOINE / Sud
Gianni ROMEO	Primonial	Smith CIGARE	BCH ASSURANCES
Geneviève LHOMME	EFPA France	Philippe LOIZELET	ANCDGP
Bérengère DUBUS	UIC	Guy-Michel HARABAGIU	H CONSEIL PATRIMOINE FINANCE
Wolfgang BEYER	BEYER GROUPE / Grand Est	Eric BERNARD	VALORIS EXPERT
Jean-Philippe MANGO	EVOLIA	Jean Pierre ANGE	
Patrick GALTIER	Audit Patrimoine Concept (Sud Est)	Sébastien BAREAU <i>(Président ANACOFI Immo)</i>	Conseil en Gestion de Patrimoine

Invités		
Pascal LABIGNE	Courtier IOBSP	LAPUDU HARGUES Vincent
Jean-Emmanuel STAMM	STAMM ASSURANCES	Olivier RENARD
(Président Commission Déontologie)	(Auvergne - Rhône Alpes)	

ADMINISTRATEURS ANACOFI CIF			
Bureau			
Nebojsa SRECKOVIC	Conseil en Gestion de Patrimoine	Patrick GALTIER	Conseil en Gestion de Patrimoine
(Président)		(Vice-Président)	
Nelson CASTANEDA	Conseil en Gestion de Patrimoine	David GANDAR	Conseil en Gestion de Patrimoine et Finance d'entreprise
(Secrétaire)		(Trésorier)	
Administrateurs			
David CHARLET	Président d'honneur	Georges NEMES	Conseil en Gestion de Patrimoine
Guy COHEN		Aymeric PENICAUT	
Sarah SHAHNAZAR	Groupe Abeille	Gianni ROMEO	Conseil en Gestion de Patrimoine
Eric BERNARD	Conseil en Gestion de Patrimoine	Guy-Michel HARABAGIU	Conseil en Gestion de Patrimoine
Pierre MASARDIER		Jean-Philippe MANGO	Conseil en Gestion de Patrimoine
Hervé MOREAU		Philippe LOIZELET	ANCDGP
Invités			
Emmanuel STAMM	Déontologue	Jean-Louis PICOLLO	CFE : Fusion-Acquisition
Smith CIGARE		Geneviève LHOMME	Association confédérée
Blandine CHAGHAL			

Administrateurs ANACOFI COURTAGE (CA 2021 suite disparition ANACOFI Assurances & IOBSP)			
Bureau			
David CHARLET	Conseil en Gestion de Patrimoine	Philippe DE MUIZON	Courtier IOBSP
(Président)		(Trésorier)	
Olivier RENARD	Courtier en Assurances	Pascal LABIGNE	Courtier IOBSP
(Vice-Président)		(Vice-Président)	
Thierry LEMAIRE			
(Secrétaire)			
Administrateurs			
Guy COHEN	Ingénierie Sociale	Wolfgang BEYER	Conseil en Gestion de Patrimoine
Michel FLEURIET	Courtier IOBSP / Gestion de Patrimoine	Hervé PORTAL	Courtier en assurances
Philippe LOIZELET	Conseil en Gestion de Patrimoine / Courtier en Assurances RCP	Serge HARROCH	Courtier IOBSP
(ANCDGP)			
Georges NEMES	Patrimofi (IDF + Sud-ouest)	Nelson CASTANEDA	Conseil en Gestion de Patrimoine
Jérôme TOUGARD	Conseil en Gestion de Patrimoine	Jean Baptiste LACOSTE	Courtier grossiste
Patrick GALTIER	Conseil en Gestion de Patrimoine	Vincent LAPADU	
Vincent THOLANCE		Manuel FERREIRA	
François SCHWOB		Gianni ROMEO	
Sarah SHAHNAZAR	Groupe Abeille	Bérengère DUBUS	
Invités			
Christel BOGARD		Aymeric PENICAUT	
Jean-Emmanuel STAMM	STAMM ASSURANCES		
(Président Commission Déontologie)	(Auvergne - Rhône Alpes)		

Administrateurs ANACOFI IMMO			
Bureau			
Sébastien BAREAU	Conseil en Gestion de Patrimoine	Céline MAHINC	Conseil en Gestion de Patrimoine
(Président)		(Vice-Présidente)	
Yann GAGNIER		Jean-Yves GATE	Conseil en Gestion de Patrimoine
(Vice-Président)		(Secrétaire)	
David GANDAR	Conseil en Gestion de Patrimoine et Finance d'entreprise		
(Trésorier)			
Administrateur			
Guy-Michel HARABAGIU	Conseil en Gestion de Patrimoine	Renaud CORMIER	Conseil Financier et Immobilier
Jean-Philippe MANGO	Conseil en Gestion de Patrimoine	Sophie SOSAMRITH	Plateforme IMMO
Renaud CORMIER		Stéphane PELTIER	
Invités			
Christelle BOGAR		François MOERLEN	

Administrateurs SYNDICAT			
Bureau			
Guy COHEN <i>(Président)</i>	CFE: Ingénierie Sociale	Bernard COHEN HADAD <i>(Vice-Président)</i>	Courtier en assurances
Gianni ROMÉO <i>(Trésorier)</i>	Primonial	Sébastien BAREAU	Conseil en Gestion de Patrimoine
Administrateurs			
Bruno NARCHAL	Groupe Crystal	Béregère DUBUS	UIC
David CHARLET	Conseil en Gestion de Patrimoine	Isabelle BARREYRES STIEGLER	Conseil en Gestion de Patrimoine

Des locaux

Depuis 2015, nos locaux ont été regroupés sur un seul et même site.

Nous disposons de salles de réunion ou formation, dont certains peuvent être mises à la disposition de nos membres, désireux d'organiser réunions ou formations eux même.

Adresse unique : 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS

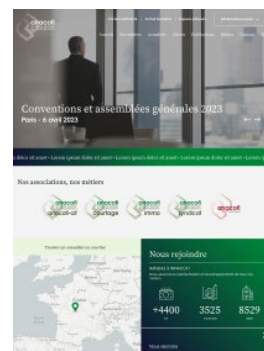
Site internet et relais média

Nos sites

Notre site www.anacofi.asso.fr, est l'outil central de notre communication et de l'information relayée vers les membres, les autres professionnels et les épargnants.

Après une première modernisation en 2017, notre site a été retravaillé pendant l'année 2022/2023 pour visibilité. Des janvier 2024, nos 5 sites métiers seront donc regroupés sur un seul est même site. Plus moderne, plus clair, celui-ci a pour but de répondre le plus efficacement possible à nos adhérents mais aussi aux consommateurs.

Le site LCE a été modernisé et repensé.



Le **portail de formation** www.formation-anacofi.com permet d'identifier les formations utiles, les nôtres, de s'y inscrire et de suivre l'évolution de la situation d'un membre ou de ses équipes.

Portail conforme

Il s'agit d'un outil gratuit dans lequel on retrouve les éléments constitutifs du livret réglementaire adhérent, non plus mis à jour à la date fixe, mais en continu. Il comprend également une base de documents types remplissable.



Un budget

BUDGETS ARRONDIS			
	Année	Prévisionnel	Réalisé
2015	ASSO	1 800 à 1 900 000 €	2 037 000 €
	SASU	990 000 €	1 011 000 €
2016	ASSO	2 000 à 2 100 000 €	2 228 000 €
	SASU	1 110 000 € TTC	1 120 000 €
2017	ASSO	2 395 000 €	2 724 000 €
	SASU	1 116 000 € TTC	1 235 705 €
2018	ASSO	2 657 000 €	2 622 860 €
	SASU	1 368 000 € TTC	1 550 734 €
2019	ASSO	2 905 589 €	3 295 420 €
	SASU	1 476 000 € TTC	1 434 619 €
2020	ASSO	3 067 500 €	3 024 191 €
	SASU	948 000 € TTC	926 132 €
2021	ASSO	3 035 558 €	3 842 760 €
	SASU	950 000 €	766 014 €
2022	ASSO	3 473 400 €	3 540 522 €
	SASU	1 230 000 € TTC	1 304 938 €

SOLDES arrondis des COMPTES FIN 2021 puis 2022

Association	Soldes 2021	Soldes 2022
ANACOFI	858 539 €	879 007 €
ANACOFI-CIF	1 149 734 €	1 133 169 €
ANACOFI COURTAGE	305 927 €	304 297 €
ANACOFI IMMO	265 377 €	326 796 €
ANACOFI SERVICES	2 849 €	18 294 €

Cotisations entrants 2022 :

275 € pour les entreprises de moins de 20 personnes ou les groupes de moins de 5 entreprises. 550 € pour les entreprises de 20 à 50 dirigeants actifs et salariés ou pour les groupes de 5 à 20 entreprises.

1100 € pour les entreprises de plus de 50 dirigeants actifs et salariés et pour les groupes de plus de 20 entreprises.

Cotisations pour les CIF :

Payable en plus de la cotisation ANACOFI :

130 €/an et par CIF personne physique directement inscrite ou exerçant l'activité en tant que membre, employé, ... d'un CIF personne morale.

Formation :

280 €/an de frais de formation « obligatoire » au sein de l'ANACOFI-CIF qui peuvent être pris en charge par les organismes répartiteurs des taxes de formation (OPCA). Cette formation dite Module 1 « veille réglementaire statutaire », d'une durée d'une journée est obligatoire chaque année.

De manière dérogatoire pour les réseaux :

S'ils organisent la formation pour un groupe constitué et prennent en charge certains frais, la facturation est ramenée à 215 € 100 à 160 €/jour de formation pour les autres modules proposés mais non obligatoires.

Cotisations entrant 2022/2023 pour chacune des associations dédiées :

25 € pour les entreprises ou groupes de moins de 5 entreprises ou 20 dirigeants et salariés 50 € pour les entreprises de 5 à 20 entreprises ou 20 à 50 dirigeants actifs et salariés

110 € pour les entreprises au-delà.

Services pour nos membres :

Tarifs permettant d'accéder à la totalité de l'offre à des coûts réduits.

Services vendus à l'extérieur :

Tarifs pleins sur une offre limitée.

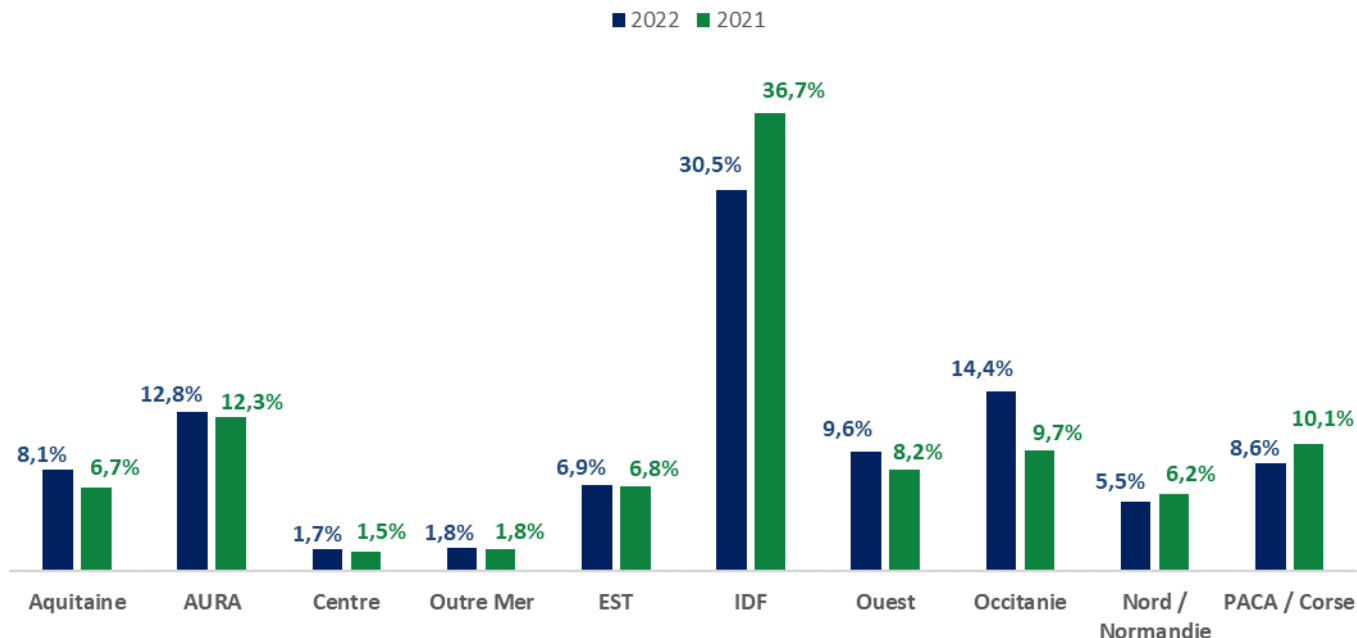
Pour plus d'information : se reporter au document de synthèse de l'offre de la SASU.

Nos régions

ACTIONS LOCALES

2021 et 2022 auront été des exercices de reprise notamment notre Tour de France.

Ce sont quelques 40 représentants de région qui accompagnent l'ANACOFI. 2023 sera l'année où un renforcement de nos représentants régionaux s'avère nécessaire. Il en est aussi ainsi pour la région Nord, la Savoie, le Centre ou encore les villes de Rennes, Montpellier et Lyon.



PAROLE AUX REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Les animateurs région Nord

- **ROUEN** : Nebojsa SRECKOVIC et Michel LELEUX
- **LILLE** : Marc MESNIL
- **CAEN** : Flavien HUREL
- **NORD** : Thierry LEMAIRE

Les animateurs région Grand-Est

- **STRASBOURG** : Hervé TORTOSA et Wolfgang BEYER
- **DIJON** : Julien LACOUR
- **DOUBS** : Claudine BILLOT
- **NANCY-METZ** : David GANDAR

Les animateurs région Ouest

- **RENNES** : Cyril FRANCO et Éric BENARD
- **BREST** : Jean-François BOOF
- **ANGERS** : Benoît PILET
- **NANTES** : Hervé PORTAL
- **CALVADOS** : Flavien HUREL

Hervé PORTAL

Animateur Loire Atlantique



Mon rôle premier est de recevoir les nouveaux adhérents ANACOFI et d'appliquer la stratégie de l'ANACOFI et de ses différentes structures affiliées. Il ne faut pas oublier l'animation des membres de la région Loire Atlantique qui est malheureusement très difficile à mettre en place.

Les nouveaux adhérents sont très demandeurs d'informations lors des premiers 6 mois mais ce n'est plus le cas les autres années. La raison est très simple : la formation e-learning. Je leur conseille pourtant et fortement la formation en présentielle (au moins le module 1) pour connaître leurs collègues de la région physiquement.

J'essaie à mon niveau de privilégier au mieux les intérêts des membres de la région et bien sûr d'une manière équitable. Il y'a bien sûr plein de choses que je ne fais pas car je n'ai pas toujours le temps ou l'énergie mais il faut être réaliste le métier de CGP est devenu trop procédurier. La seule chose que je remarque c'est quand les clients sont vus régulièrement et surtout dans les périodes mêmes si les performances ne sont pas là ils sont satisfaits.



Céline MAHINC

Historiquement impliquée pour notre association dans l'immobilier et dans la formation, je suis heureuse de prendre la suite de Jean Emmanuel Stamm en notre beau

centre Auvergne, et d'épauler si nécessaire notre administrateur lyonnais Jean Philippe Mango. Je ferai de mon mieux pour répondre à vos questions et sollicitations.

Animatrice Rhône-Alpes

Les animateurs région Nouvelle-Aquitaine

- **BAYONNE-PAYS BASQUE** : Laurent SOUPLET et Francis GARAY
- **BORDEAUX** : Laurent MEYER et Philippe PENICAUT

Les animateurs région Rhône-Alpes

- **LYON** : Jean-Philippe MANGO
- **AUVERGNE** : Céline MAHINC et Guy-Michel HARABAGIU
- **ISERE** : Pascal MADERT

Les animateurs région Occitanie

- **TOULOUSE** : Jean-Jacques OLIVÉ, Isabelle BAILLOT-WAGNON et Gilles NACACHE
- **MONTPELLIER** : Raphael DELATTRE

Les animateurs région PACA/Corse

- **PACA** : Patrick GALTIER
- **AVIGNON** : Nelson CASTANEDA
- **MARSEILLE** : Philippe CAMOIN, Jean-Louis PICOLLO et Sophie BLEYNAT
- **NICE** : Michel FLEURIET

Les animateurs région Outre-Mer

- **NOUVELLE CALÉDONIE** : Jeannine HONIEZNA
- **RÉUNION** : Jean-Pierre ANGE
- **MARTINIQUE** : Éric MONDESIR
- **GUADELOUPE** : Smith CIGARE

Sophie BLEYNAT

Aujourd'hui, décider de créer son cabinet de CGP n'est pas une chose aisée. La réglementation nous aide à valider toutes les étapes nécessaires à la construction de bases solides pour un nouveau cabinet, cependant il est facile de se perdre ou de se décourager au début de l'aventure. Mon rôle en qualité d'animatrice régionale est d'accueillir les nouveaux membres, de les écouter, leur expliquer les étapes et leur donner des clefs pour bien débuter leur activité. Nous restons ensuite en contact afin d'échanger sur leurs questions au fil des mois. Chaque année, je suis très heureuse de les retrouver dans les réunions ou formations, épanouis et pleinement établis dans leur métier de CGP.

ANIMATRICE PACA/CORSE

Analyses Statistiques été 2023 sur 2022

Cette année les statistiques ont été produites au moyen d'un nouvel outil et d'un CRM repensé pour répondre aux souhaits de l'ACPR. De ce fait, nous pouvons produire de nouvelles analyses (plus en 2023) mais plus, certaines dont nous disposions précédemment.

	Chiffre d’Affaire Membres Moyen & Médian			Répartition par activité légale					Entreprise non CIF
	Moyenne	Médiane	Honoraires	Assurance	Immobilier	Finance	Banque	Divers*	
2010	320 000 €	145 000 €	environ 20 %						
2011	488 000 €	139 000 €	23,5 %	40 %	29 %	15 %		16 %	
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
2014	404 000 €	120 000 €	19,6 %	49 %	26 %	15 %	5 %	5 %	
2015	503 000 €	503 000 €	18,6 %	40 %	23 %	26 %	8 %	3 %	
2016	602 000 €	132 000 €	19,2 %	40 %	21 %	26 %	8 %	5 %	
2017	866 000 €	130 000 €	17,5 %	40 %	21 %	26 %	8 %	5 %	
2018	654 000 €	130 000 €	17,5 %	41 %	20 %	25 %	8,5 %	3 %	2,5 %
2020	558 000 €	125 000 €	18,4 %	43 %	18 %	23 %	8 %	5,5 %	2,5 %
2021	646 000 €	151 000 €	15,6 %	48 %	15 %	27 %	4 %	3,1 %	2,9 %
2022	351 308 €	100 000 €	17,9 %	49 %	15 %	21 %	5,5 %	7,2 %	2,6 %

C'est à une année très particulière que nous avons fait face. L'arrivée de nouveaux membres non comparables à ceux historiques a très fortement impacté les chiffres d'affaires tant moyens que médians.

Pour autant, le rebond d'honoraire toujours constaté autour des périodes de crise peut être noté. Le prix horaire apparaît d'ailleurs comme une explication partielle de ce phénomène. Il retrouve ses niveaux de 2020.

Tarif Honoraire 2020 à 2022 hors forfaits et HT	
Moyenne 2020	220 €
Moyenne 2021	148 €
Moyenne 2022	225 €

Il est particulièrement intéressant de noter que l'immobilier est à un plus bas en proportion du chiffre d'affaires de nos membres, mais que ce n'est pas nouveau. Le décrochage est très marqué autour des périodes de Covid et du plafonnement des rémunération en Défiscalisation. Le crédit rebondit en pourcentage, mais en partant d'un niveau très bas au regard de notre historique. Encore faut-il d'ailleurs noter un retour des rémunérations relatives aux solutions bancaires de type « placement ».

Mais le phénomène le plus marquant est la baisse très forte de la finance et la progression en miroir immédiate du « Divers », c'est-à-dire des activités non régulées ou non définies, mais aussi, des honoraires « globalisés ». C'est d'ailleurs bien le premier poste « défini » de cette poche et cela confirme encore si c'était nécessaire la poussée des honoraires qui, pour autant sont incapables de même revenir vers 20%.

Frais	2018	2020	2021	2022
Frais d'entrée moyens en Assurance Vie	1,93 %	1,23 %	1,33 %	1,83 %
Frais Moyens sur crédit	1,06 %	0,71 %	0,86 %	0,92 %
Frais d'entrée moyens sur OPC	3,15 %	3,24 %	2,08 %	2,42 %
Frais Intermédiation moyens IMMO	5,35 %	4,60 %	3,39 %	3,32 %

Années	Age Moyen ANACOFI	Femmes Dirigeantes	ENTREPRISES Formes 2020		ENTREPRISES Formes 2022	
2011	45 ans	14 %	SARL / EURL	53 %	SARL / EURL	33 %
2012	47 ans	15 %	SA (U/S)	33 %	SA (U/S)	33 %
2013/2014	48 ans	15 %	INDE / TNS	14 %	INDE / TNS	32 %
2015	47 ans	15 %	Autre	0 %	Autre	2 %
2016	49 ans	15 %				
2017/2018	49 ans	17 %				
...	...	...				
2020	48 ans	18 %	Age Dirigeants Conf & Réseaux 2022		45 ans	
2022	50 ans	17 %	Femmes Dirigeants Conf & Réseaux		24 %	

Avec l'arrivée de nouveaux membres, nous aurions pu imaginer un rajeunissement des dirigeants et la confirmation du modèle dominant des EURL/SARL, tout autant que le prolongement de la féminisation.

Il n'en fut rien. Deux types d'adhérents très différents nous ont rejoint. Les premiers sont des cabinets indépendants et « tête de groupes » et les seconds, sont de petites structures, très souvent membres de groupements.

Et nous constatons une grande différence entre ces deux groupes.

Le premier laisse apparaître des dirigeants plus âgés et plus masculins. L'âge moyen est celui constaté à l'ORIAS mais la féminisation est inférieure. Les entreprises sont plus souvent des sociétés par action ou des EURL/SARL. Le second est dirigé par des personnes plus jeunes, malgré tout dans la tranche 40/50 ans, avec une proportion de femmes dirigeantes plus marquée.

Si nous faisons la moyenne des 2 catégories, nous en arrivons à la conclusion que nos membres étaient en 2022 sensiblement plus jeunes que la moyenne constatée par l'ORIAS et que le niveau de féminisation était comparable.

En toute logique, l'arrivée de nombreuses petites structures a modifié la proportion de celles qui employaient une personne en plus des dirigeants.

	Oui	Non
Employeurs 2020	43 %	57 %
Dirigeant + 1 salarié parmi les oui	54 %	
Employeurs 2022	37 %	63 %
Dirigeant + 1 salarié parmi les oui	44 %	

A quoi ressemble le cabinet type ?

En 2010, nos membres moins nombreux étaient de plus grande taille. Avec 4 personnes par cabinet et 2 entreprises en moyenne par adhérent. Si le Chiffre d’Affaires moyen était inférieur d’un peu moins de 10%, la médiane était supérieure de 40%.

Le pic de taille et de chiffre d’affaires a été atteint en 2018 avec un nombre de personne par cabinet membre équivalent à celui de 2010, malgré la digitalisation mais un chiffre d’affaires doublé par rapport à 2010.

Avec l’arrivée en masse des membres des réseaux des membres historiques et de plus petites entreprises, voulant anticiper la réforme du courtage, conjuguée à de nombreuses créations, le cabinet type a très sensiblement évolué. Il n’y a plus que 3 personnes en moyenne mais dans des groupes de cabinets d’environ 10 personnes et un chiffre d’affaires moyen presque divisé par 2 en une seule année et un effondrement de la médiane de presque 33%.

2022 est pour nous, une année « anormale », dont l’analyse est rendue difficile du fait de l’entrée d’entreprises très spécifiques, pour des raisons particulières. En 2023, l’arrivée massive de tous types de membres, devrait permettre de revenir à des statistiques plus représentatives.

NOS MEMBRES SECTION CONFÉDÉRALE EN 2022

L'ANACOFI est une association par Sections dont l'une est dite Section Confédérale. Elle ne regroupe que des associations ou syndicats spécialisés dans une activité relevant de celles que nous représentons. La particularité de nos accords est que chaque syndicat ou association conserve sa pleine autonomie s'il le souhaite, ne profitant alors que de services et de moyens communs.



Association Nationale des Conseils Diplômés en Gestion de Patrimoine : Créée sur l'initiative de diplômés en Gestion du Patrimoine, avec l'objectif de réunir la majorité des diplômés au sein d'une association puissante et représentative, aussi bien des salariés que des indépendants, capable de faire reconnaître et de promouvoir la spécificité de notre métier et les compétences qu'il implique, tant auprès des employeurs pour les salariés des banques, compagnies d'assurance, sociétés de bourse ..., que de la clientèle des salariés et des indépendants et qu'envers les Pouvoirs Publics.



Finance Innovation, créé par l'Etat et sous l'impulsion de la Place financière de Paris en 2007, est un Pôle de compétitivité mondial, d'intérêt général, tiers de confiance pour ses membres et son écosystème. Il est dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets innovants pour la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois.

L'UIC entrée fin 2022 est sortie courant 2023.



EFPA France est une association de promotion et de certification dans le domaine de la gestion de patrimoine en France.

Les associations et syndicats créés par l'ANACOFI pour représenter ses membres dans les différents domaines légaux de leur activité.



Créée en 2006 pour assurer la représentation des Conseils en Investissements Financiers, délivrer leurs agréments, les former et les contrôler, conformément aux engagements pris vis-à-vis de l'AMF.



Créée en 2014, elle a repris l'ONIIP et assure la représentation de nos membres porteurs de Carte Immobilière/Loi Hoguet.



Les membres des ANACOFI-ASSURANCES et ANACOFI-IOBSP ont voté en AG, la création de l'ANACOFI COURTAGE qui regroupe les deux métiers du courtage, pour être encore plus représentatif devant notre organe de contrôle l'ACPR.



Ce syndicat a pour objet principal : la représentation collective et la défense des droits et intérêts des conseillers ou intermédiaires financiers et patrimoniaux au sens large, dont les entreprises sont membres de l'ANACOFI ou de l'une des associations professionnelles spécialisées qui lui sont rattachées et ce, en matière sociale et pour tous sujets se rapportant aux Conventions Collectives.

Il a également pour objet : de permettre à ces professionnels de trouver une structure de regroupement, d'accueil, d'information, de réflexion et rechercher les solutions qui leur seraient nécessaires en vue de la poursuite de leur exercice professionnel.

Il mène, d'une façon générale toutes les actions dans l'intérêt du syndicat et de ses membres

L'ANACOFI est elle-même membre ou adhérente, en outre de :



Le ECN est un Think Tank qui regroupe la majorité des grands acteurs du Financement Participatif Européens, qu'il s'agisse de plateformes, d'acteurs les accompagnant ou d'organisations professionnelles.



IEIF est un centre d'études, de recherche et de prospective indépendant spécialisé en immobilier. Son objectif est de soutenir les acteurs de l'immobilier et de l'investissement dans leur activité et leur réflexion stratégique, en leur proposant des études, notes d'analyses, synthèses et clubs de réflexion.



Cet organisme d'intérêt général a pour objet de regrouper, directement ou indirectement, toutes les personnes physiques ou morales concernées par l'exercice d'une profession financière, afin de mettre en valeur leurs activités et de contribuer à leur formation.



Finance Innovation, créé par l'Etat et sous l'impulsion de la Place financière de Paris en 2007, est un Pôle de compétitivité mondial, d'intérêt général, tiers de confiance pour ses membres et son écosystème. Il est dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets innovants pour la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois.



La FECIF représente les Conseils et Intermédiaires Financiers au niveau Européens. Elle représente plus de 450 000 professionnels, établis dans 27 pays.



La CIFA est une organisation non Gouvernementale sans but lucratif disposant d'un statut d'organisation Consultative auprès du Conseil Economique et Social



Paris EUROPLACE est l'organisation en charge de promouvoir et développer la Place financière de Paris. Interface privilégiée auprès des pouvoirs publics et des instances européennes, avec lesquels elle entretient un dialogue régulier et constructif, Paris EUROPLACE est force de propositions et organe de mobilisation au service des intérêts collectifs de la Place.



La CPME (ex-CGPME), Confédération des Petites et Moyennes Entreprises, est une organisation patronale interprofessionnelle, privée et indépendante, dont la représentativité est officiellement reconnue.



Il récompense les PME/PMI qui concilient performance économique et engagement responsable. Il s'adresse aux entreprises indépendantes qui mettent en place des actions innovantes en faveur de l'emploi, la formation professionnelle, l'égalité des chances et du développement durable.

ACTIONS PHILANTROPIQUES



La France compte aujourd'hui plus de 800 000 personnes vulnérables sous mesures de protection judiciaire, dont 400 000 sont exercées par des aidants-tuteurs familiaux. Tout citoyen peut, un jour, être en charge de la protection juridique d'un proche vulnérable et ainsi être désigné comme son tuteur, curateur...

France TUTELLE accompagne les aidants-tuteurs familiaux tout au long de la mesure de protection judiciaire en les informant, les conseillant et en mettant à leur disposition toutes les ressources nécessaires pour mener à bien leur mission. France TUTELLE aide également les familles qui s'interrogent ou souhaitent mettre en place des dispositifs juridiques permettant d'anticiper leur propre vulnérabilité ou celle d'un proche afin d'organiser une protection juridique sur mesure.

Être aidant-tuteur familial ne s'improvise pas et de nombreuses responsabilités et obligations incombent aux familles. Les soutenir, les accompagner, les représenter et les défendre sont les missions de France TUTELLE, Association Nationale à but non lucratif reconnue d'intérêt général.

Fondation de France

Depuis 1969, la **Fondation de France** soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit principalement dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, formation) et l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Elle aide les donateurs à choisir les meilleurs projets, conseille les fondateurs sur leur champ d'intervention, leur stratégie et sur le cadre juridique et fiscal le plus approprié. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

Contact : www.fondationdefrance.org



L'**Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM)** est un centre de recherche de dimension internationale, sans équivalent dans le monde, innovant dans sa conception comme dans son organisation. En réunissant en un même lieu malade, médecins et chercheurs, l'objectif est de permettre la mise au point rapide de traitements pour les lésions du système nerveux afin de les appliquer aux patients dans les meilleurs délais. Venus de tous les horizons et de tous les pays, les meilleurs scientifiques y développent les recherches les plus à la pointe dans ce domaine. Pour permettre aux chercheurs d'avancer dans leurs travaux et donner un réel espoir aux patients, il faut que nous nous impliquions tous : pouvoirs publics, entreprises privées, particuliers. Tous, sans exception, parce que ce combat concerne chacun de nous.



La **Fondation Epic** lutte contre les inégalités touchant l'enfance.

Elle apporte les ressources nécessaires aux organisations sociales impactantes qui se concentrent sur la lutte contre les inégalités subies par la jeunesse dans le monde (l'éducation, la santé et la protection de l'enfance). En 2016, **Epic** a sélectionné 10 organisations parmi 1 900 candidats de 111 pays.

NOTRE ASSOCIATION

Créée en 2004, l'ANACOFI est la plus importante association professionnelle des entreprises de courtage et conseil en banque, finance et assurance.

Vous êtes conseiller en gestion de patrimoine ou en finance d'entreprise, professionnel de l'immobilier, épargnant, chef d'entreprise ou investisseur ?

Nous sommes là pour vous accompagner.



CONTACT

01 40 02 03 74 – m.lalande@anacofi.asso.fr – www.anacofi.asso.fr